

Partenaires, cette newsletter vous est dédiée. Elle a vocation à vous donner régulièrement de l'information sur l'actualité, les prestations, les aides et dispositifs d'action sociale ainsi que les actions de la Caf du Rhône sur votre territoire. N'hésitez pas à la relayer dans vos structures ou à vous inscrire pour la recevoir automatiquement à l'adresse suivante : [communication-contact@caf69.caf.fr](mailto:communication-contact@caf69.caf.fr) Vous pouvez retrouver le précédent numéro [en suivant ce lien](#) Bonne lecture.

## A L'ACTU

### Meilleurs vœux 2025



### Webinaires partenaires : nouveau calendrier semestriel, nouvelles thématiques et nouveau format

Après 17 webinaires, 5 nouvelles thématiques et plus de 880 participants en 2024, la Caf du Rhône fait évoluer son offre de webinaires partenaires avec 6 nouvelles thématiques :

- Tout savoir sur le montant net social
- Solidarité à la source : pré-remplissage des déclarations trimestrielles de ressources RSA et prime d'activité
- L'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales
- Accès aux droits des travailleurs non-salariés : comment les accompagner ?
- Réforme France Travail et impacts pour les bénéficiaires RSA
- Démarches et accompagnement Caf/Carsat en cas de décès d'un proche.

et un tout nouveau format : les temps Q/R (questions/réponses) destinés aux partenaires qui n'ont pas pu assister à un webinaire et qui auront préalablement visionné les replay de sessions. Plus d'informations et inscriptions [>> Lire la suite](#)



### Bénéficiaires du RSA : inscription automatique à France Travail

À partir de janvier 2025, la loi pour le plein emploi introduit plusieurs nouveautés importantes pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Cette réforme vise à renforcer l'accompagnement vers l'emploi durable et à faciliter l'insertion professionnelle. L'inscription automatique à France Travail n'a pas d'impact sur le versement du RSA. [>> Lire la suite](#)



## PRESTATIONS FAMILIALES

### Déclarations trimestrielles des ressources : le montant net social est obligatoire

Depuis février 2024, les bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité ont obligation de renseigner le montant «net social» qui figure sur les bulletins de salaire et relevés de prestations dans leurs déclarations trimestrielles de ressources à la Caf. Ce montant « net social » est pris en compte par la Caf pour calculer les droits RSA et prime d'activité. Pour éviter toute erreur ou risque de devoir rembourser la Caf, les allocataires concernés ne doivent plus déclarer le montant net à payer de leur bulletin de salaire, ni le montant viré sur leur compte bancaire [>> Lire la suite](#)



À partir de mars 2025, le montant net social sera automatiquement prérempli sur les déclarations trimestrielles de ressources des bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité.

### Du nouveau pour les aidants

Depuis le 1er janvier 2025, les proches aidants peuvent percevoir l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) versée par la Caf pour soutenir jusqu'à 4 personnes au cours de leur carrière. Cette évolution vise à mieux accompagner ceux qui consacrent leur temps à un proche en situation de handicap, de perte d'autonomie ou de maladie [>> Lire la suite](#)



### Les bons réflexes pour éviter les erreurs

Afin d'accompagner les allocataires dans la réalisation de leurs démarches avec la Caf, le supplément local du magazine Vies de famille est consacré à la thématique de la prévention des indus.

- Comment la Caf calcule-t-elle les droits ?
- Comment éviter une dette ?
- Tout savoir sur les changements de situation
- Zoom sur le droit à l'erreur

Ces articles permettent de donner les bons réflexes à adopter pour bien réaliser ses démarches, mettre son dossier à jour et ainsi éviter de rembourser des sommes perçues à tort. [>> Lire la suite](#)



## PARTENARIATS

### Nouveaux barèmes applicables au 1er janvier 2025

La Caf accorde des subventions à ses partenaires afin de participer au financement des équipements et services à destination des familles. Le barème national qui s'applique sur l'ensemble du territoire a été mise à jour [>> Lire la suite](#)



### De nouveaux services en ligne pour simplifier les démarches des tuteurs moraux

Depuis le 18 janvier 2025, ce nouveau service permet, via la création d'un compte « tuteur moral » sur Caf.fr / [Mon Compte Partenaires](#), d'accéder à un espace dédié et de nouvelles démarches en ligne. Une fois que le tuteur accède au compte de son protégé, il peut effectuer certaines démarches en fonction de la nature de la mesure de protection.



### Logements décents : un guide pour les professionnels du secteur

Depuis le 1er janvier 2025, en application de la loi climat et résilience visant à lutter contre les passoires thermiques, les logements doivent respecter un niveau de performance minimale. Engagées de longue date dans la lutte contre l'habitat indigne, l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil) et la Caisse nationale des Allocations Familiales (Cnaf) mettent à disposition des locataires et des bailleurs le « Guide du logement décent » avec les dernières obligations légales dont les critères de performances énergétiques, les procédures et démarches utiles [>> Lire la suite](#)



## ACTION SOCIALE

### Signature charte partenariale Caf/HNO

Les Hôpitaux Nord-Ouest de Villefranche-sur-Saône et la Caf du Rhône ont signé, le 15 janvier dernier, une charte partenariale pluriannuelle qui a pour objet la construction d'un parcours d'accompagnement pluridisciplinaire et interinstitutionnel des parents touchés par le deuil périnatal.

Cette convention vient renforcer le travail partenarial mené par les travailleurs sociaux de la Caf sur les territoires. Ce travail partenarial est complémentaire de l'accompagnement social individuel proposé aux familles touchées par le deuil d'un enfant et de l'aide forfaitaire Caf créée en 2020.



### La Caf aide les familles et leurs enfants à partir en vacances

Courant février, les notifications de droits seront automatiquement déposées dans l'espace sécurisé Mon Compte (Caf.fr et application mobile) des familles bénéficiaires (quotient familial inférieur ou égal à 900 €). Dès réception, elles pourront bénéficier d'un pourcentage de prise en charge des coûts de séjours en vacances en direct sur le site Vacaf [>> Lire la suite](#).

Les enveloppes financières des aides au temps libre sont limitatives. C'est la raison pour laquelle il est conseillé d'inciter les familles à anticiper le plus possible leur projet vacances ou celui de leurs enfants.



Une journée de présentation de la politique vacances de la Caf du Rhône se déroulera le 18 janvier prochain. Les partenaires ont un mail « réservez votre date » courant décembre en attendant de recevoir prochainement le programme détaillé de la journée.

## PUBLICATION

### RIAS, tout sur les aides financières individuelles 2025

Le règlement intérieur d'action sociale (RIAS) 2025 détaille les aides financières individuelles visant à améliorer les conditions de vie des familles confrontées à des événements difficiles. Elles portent sur quatre thématiques : les aides aux temps libres, les aides à la scolarité et aux études des enfants, les aides autour du logement et les aides autour de l'accompagnement des familles.

Conditions d'attribution, modalités, montants... [tout est dans le RIAS 2025](#)

